

illusions et des espérances qu'ils ne peuvent satisfaire. Ce sont des procédés qui ne conviennent qu'au démon, c'est à de pareils traits qu'on reconnaît sa griffe et c'est quand il a ainsi abusé de la crédulité de l'homme et qu'il a gagné sa confiance qu'il s'emploie à le détourner de la foi et qu'il achève, en l'éblouissant par ses prestiges, de ruiner son édifice spirituel pour lui substituer le culte d'un mysticisme exalté sans autorité et sans vertu.

L'Église a donc bien raison de condamner cette religion nouvelle, et d'interdire toute espèce de commerce avec ce dangereux ennemi. Voilà d'ailleurs comment elle s'en exprime dans un document déjà ancien. "Négligeant les modes naturels d'investigation pour s'attacher à des pratiques anormales les hommes se vantent d'avoir trouvé un mode sûr de prédiction et de divination... Grâce à ces procédés ils prétendent percevoir l'invisible, et se mêlent témérairement de discourir sur la religion, d'évoquer les âmes des morts, d'en recevoir les réponses et de pratiquer de semblables superstitions. En tout cela quelle que soit la part de l'artifice et de la prestidigitation, comme on fait appel à des moyens naturels pour obtenir des effets qui ne sont pas d'ordre naturel, il y a manœuvre tout à fait condamnable, entachée d'hérésie, avec scandale contre l'honnêteté des mœurs". (Décret du S. Office, 1856).

Depuis, le spiritisme s'étant beaucoup propagé, surtout pendant la guerre, des condamnations successives l'ont de nouveau frappé ; nous ne mentionnerons que la dernière qui date du 24 avril 1917 et qui est on ne peut plus expresse. "Il n'est pas permis, dit le décret du S. Office, soit avec ou sans le concours d'un médium, de participer à des séances de spiritisme quelles qu'elles soient, non seulement pour interroger les Esprits, mais même simplement pour écouter leurs réponses ; et protesta-t-on soit expressement, soit tacitement, qu'on ne veut avoir aucun commerce avec les mauvais Esprits, on n'a pas pour cela le droit d'assister à ces séances".

La science nie l'intervention des Esprits, mais le spiritisme ne serait pas le spiritisme s'il ne maintenait pas ses dires, auxquels il doit tout son succès. Or nous savons que ces Esprits ne peuvent pas être les âmes de ceux qui ont vécu sur la terre et que la mort a séparé de nous. S'il y a des Esprits ce sont les Esprits mauvais qui continuent à travers le monde leur rôle de menteurs et de trompeurs, et d'ennemis de l'homme.

Ne peut-on pas en avoir la preuve dans une des conséquences les plus graves qu'entraîne la pratique du spiritisme quand elle est devenue, comme il arrive fréquemment, un besoin, une vraie obsession ? Ce n'est pas impunément qu'on sort du réel pour entrer dans un mon-

de *imaginaire*, ou l'exaltation de la sensibilité après avoir fatigué, troublé le cerveau en vient à égarer la raison. Saura-t-on jamais combien de recrues les adeptes du spiritisme fournissent à la pitoyable clientèle des aliénés.

Il faut dire de plus que le spiritisme est bien loin d'avoir tenu toutes ses promesses et qu'il a trompé bien des espérances. D'où lui est venu la masse de ses partisans, si ce n'est de la vallée des larmes, ou pleurent ceux qui ont perdu des êtres chéris qu'ils veulent revoir et avec lesquels il leur serait si doux de prolonger les entretiens interrompus par la mort. Hélas ! quelle déception ! Ces prétendus esprits, ce sont des ombres fugitives, insaisissables, qui n'ont aucune consistance. *On croit* les entendre parler : mais presque toujours c'est pour affirmer que c'est bien eux, et cela dit ajouter à quelques conseils d'une morale qui n'a rien de transcendant, des banalités et, pour parler sans figures, des contes d'un autre monde, à tel point qu'un des docteurs du spiritisme est obligé de reconnaître que les Esprits "vous déconcertent par des défaillances, des bizarreries, des inexactitudes, par l'ignorance de détails qu'ils devraient, semble-t-il, pouvoir mentionner s'ils sont vraiment les défunts dont ils prennent les noms."

Si l'on voulait être simplement juste, il n'en faudrait pas tant, pour savoir gré à l'Église de défendre les pratiques spirites à ses fidèles, dont elle sauvegarde le *bon sens* et la *raison* et qu'elle défend des illusions décevantes et des rêves trompés ; en même temps que par le dogme de la Communion des Saints elle leur donne l'assurance que leurs chers disparus, sont bien vivants, qu'ils peuvent communiquer avec eux, les soulager, les consoler par leurs prières, en attendant de les retrouver un jour au pays de la Résurrection et de la Vie.

Dom M. D. Doreillac, O.M.B.

CE QUE DISENT LES PETITS

Lily écrit à son parrain.

— Pourquoi fais-tu de si grosses lettres ? lui demande son frère.

— Tu sais bien que parrain est sourd !...

Marthe (six ans) est bavarde et vaniteuse :

— Moi, dit-elle à sa petite amie Simone, quand j'ai commencé à parler, je n'avais que dix mois...

— Oh ! fait Simone avec commisération, comme tu dois avoir mal à la gorge !

Achetez le Piano C. Robitaille il en vaut la peine C. ROBITAILLE Enrg. 320 rue St-Joseph Québec.